

ASIE CENTRALE



Kazakhstan

Kirghizistan

Ouzbékistan

Tadjikistan

Turkménistan



À Bichkek (Kirghizistan), un atelier de couture permet aux femmes réfugiées de renforcer leur autonomie (janvier 2013)

HCR / A. ABDRAKHMANOVA





Environnement opérationnel

L'Asie centrale continue de progresser vers la stabilité politique et socio-économique. Si tous les États d'Asie centrale, à l'exception de l'Ouzbékistan, ont adhéré à la Convention de 1951 relative aux réfugiés et ont adopté des législations nationales correspondantes, le niveau de protection prodiguée à ces populations n'est pas toujours conforme aux normes internationales.

Avec les changements politiques et sécuritaires majeurs prévus pour 2014 en Afghanistan, il existe un risque potentiel que des flux migratoires mixtes se dirigent vers les États d'Asie centrale, et que de nouveaux mouvements de réfugiés se forment au sein de la région. Au regard de ces éventualités, les Gouvernements d'Asie centrale ont reconnu l'importance d'une coopération régionale élargie sur les questions relatives aux réfugiés.

Le HCR poursuivra ses activités de plaidoyer et s'efforcera d'améliorer les régimes nationaux d'asile. Le Haut Commissariat aide les États à se préparer

aux urgences. Il encourage également l'adhésion aux Conventions sur l'apatridie, tout en collaborant avec les autorités nationales pour prévenir et résoudre les cas d'apatridie et définir des procédures nationales de gestion des flux migratoires à l'intérieur de l'Asie centrale.

À la suite de la deuxième Conférence ministérielle sur la protection des réfugiés et les migrations internationales, organisée en juin 2013 à Almaty, Kazakhstan, le HCR continuera d'appuyer le processus d'Almaty, cadre de coopération régionale destiné à gérer les questions migratoires.

Ailleurs dans la région, au **Turkménistan**, le Gouvernement a promulgué une nouvelle loi sur la nationalité qui reprend beaucoup des recommandations du HCR, notamment le droit des réfugiés à solliciter la naturalisation. Le Gouvernement a également accepté d'exonérer les apatrides enregistrés conjointement par les autorités et le HCR en 2011 du paiement des taxes sur la citoyenneté.

Au début de 2013, une restructuration du Gouvernement au **Kirghizistan** a entraîné un changement de nom du ministère responsable des réfugiés, qui s'appelle désormais ministère du Travail, des migrations et de la jeunesse. En mars 2013, la loi sur la citoyenneté a été amendée pour simplifier les procédures de naturalisation des conjoints étrangers de citoyens kirghizes. Cette mesure a permis de réduire le risque d'apatridie que courent ces personnes. Trois ans après les affrontements ethniques de juin 2010 au sud du Kirghizistan, le HCR poursuit l'aide qu'il apporte au Gouvernement pour réintégrer près de 375 000 personnes touchées par le conflit.

Au **Kazakhstan**, le HCR entretient des liens étroits avec le Gouvernement par le biais d'un groupe de travail interministériel sur l'asile. Ce groupe de travail a aidé à consolider la capacité des fonctionnaires nationaux qui s'occupent des réfugiés et demandeurs d'asile, dont près de 600 personnes au Kazakhstan. De plus, on compte près de 7 300 apatrides enregistrés

officiellement dans le pays. Des préparatifs ont été faits en 2013 pour un enregistrement complet des apatrides en 2014.

Le **Tadjikistan** accueille quelque 4 000 réfugiés et demandeurs d'asile, en majorité d'origine afghane. Ils ne peuvent pas choisir leur lieu de résidence, puisqu'ils ne sont pas autorisés à vivre dans les principales villes, y compris Douchanbé. En 2013, le HCR a donné des équipements et aidé à introduire de nouveaux logiciels qui ont doté le Gouvernement d'un système moderne d'enregistrement des réfugiés. L'Organisation a aussi apporté son assistance au Gouvernement dans la révision de sa législation sur la citoyenneté et a participé à un groupe de travail qui a amendé la loi nationale relative aux réfugiés. Les deux textes attendent maintenant l'approbation du Parlement.

Même si l'**Ouzbékistan** n'a pas de cadre juridique ni administratif sur les réfugiés et l'asile, ses politiques depuis le début des années 90 ont été tolérantes à l'égard des réfugiés enregistrés titulaires de certificats des Nations Unies. Néanmoins, des incidents d'expulsion, de détention arbitraire et de harcèlement de réfugiés de la part des institutions chargées du maintien de l'ordre ont été signalés. L'Ouzbékistan n'a adhéré à aucun instrument international sur l'apatridie. La législation nationale définit les apatrides et régleme toutes les questions relatives à leur séjour dans le pays, y compris la délivrance de documents d'identité et de voyage. Depuis 2006, le HCR n'a pas de présence en Ouzbékistan et porte actuellement assistance à 142 réfugiés dans le pays, principalement d'origine afghane, par le biais du PNUD.

| Réponse |

Stratégies

Les principales stratégies du HCR en Asie centrale sont les suivantes :

- protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile ;
- réduire et prévenir les cas d'apatridie, tout en encourageant les Gouvernements de la sous-région à adhérer aux Conventions correspondantes ;
- préparer une capacité d'intervention optimale pour répondre aux urgences, particulièrement à un éventuel afflux de réfugiés depuis l'Afghanistan en 2014 ;
- protéger l'espace d'asile dans le cadre des flux migratoires mixtes, spécialement en prodiguant un soutien suivi au Processus d'Almaty ; et

- veiller à ce que les procédures de détermination du statut de réfugié respectent les normes internationales, tout en recherchant des solutions durables et favorisant l'autosuffisance des réfugiés.

Défis

Les législations relatives aux réfugiés en Asie centrale ne concordent pas pleinement avec les normes internationales. De plus, les préoccupations des États suscitées par la sécurité nationale et ce qu'ils perçoivent comme des menaces transnationales ont eu des conséquences négatives sur les politiques d'asile et la protection des réfugiés. Le HCR prévoit que les réformes politiques et le développement sont des conditions préalables pour un environnement de protection favorable et la réintégration durable des personnes relevant de sa compétence dans la région.

| Mise en œuvre |

Opérations

Au **Kazakhstan**, le HCR collaborera avec le Gouvernement pour garantir l'intégrité des procédures du régime d'asile national. Le Haut Commissariat fait également la liaison avec le Gouvernement et les législateurs sur une révision de la loi relative à l'asile qui n'est pas conforme aux normes internationales, en particulier s'agissant des services sociaux et de la naturalisation. La promotion de l'adhésion du Kazakhstan aux Conventions sur l'apatridie se poursuivra, à l'instar des activités

menées pour dresser un plan d'action conjoint d'enregistrement et de protection des apatrides.

En 2014 et 2015, au **Kirghizistan**, le HCR poursuivra la réintégration durable des déplacés par la violence ethnique de juin 2010. En même temps, il continuera de se désengager progressivement de l'assistance aux déplacés internes en mettant en œuvre des projets conçus dans le cadre du plan prioritaire de paix présenté au Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le Kirghizistan a été choisi comme pays pilote suite à la décision du Comité des politiques

du Secrétaire général de l'ONU sur les solutions durables. Cela a donné une plateforme supplémentaire d'où le HCR peut renforcer ses activités de plaidoyer pour la réintégration stable des populations touchées par le conflit et l'engagement du Bureau d'appui à la consolidation de la paix au Kirghizistan.

En **Ouzbékistan**, le HCR continuera d'assurer des services aux réfugiés par le truchement du PNUD. Un haut responsable de la liaison du HCR sera déployé à Tachkent pour discuter avec le Gouvernement de la réouverture du bureau du HCR dans le pays, alors

que les activités de sensibilisation auprès du Gouvernement ouzbek se poursuivront au niveau régional et à l'échelle du bureau régional, au siège.

Compte tenu de l'évolution de la situation sécuritaire en Afghanistan, le **Tadjikistan** pourrait devenir la destination de nouveaux mouvements de demandeurs d'asile. Le HCR donnera la priorité à l'amélioration de la préparation aux urgences grâce à la planification conjointe avec le Gouvernement tadjik et d'autres acteurs concernés.

L'opération de vérification nationale des réfugiés urbains au Tadjikistan, qui s'est récemment achevée, a permis de mieux comprendre les caractéristiques et les besoins de la population relevant de la compétence du HCR, ce qui facilitera la conception et la mise en œuvre de programmes de protection et de solutions durables.

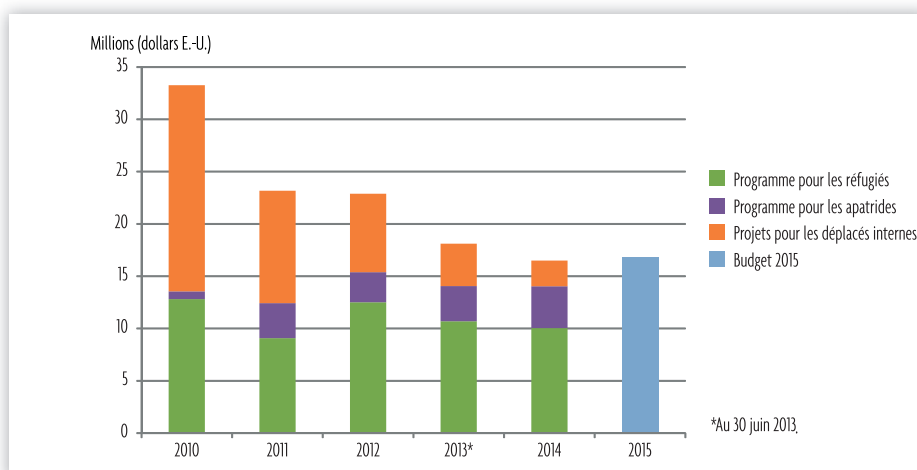
Le **Turkménistan** est en première ligne des activités destinées à lutter contre l'apatridie en Asie centrale. Il a en effet déposé son instrument d'adhésion le 29 août 2012,

devenant ainsi le 46^e État partie à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Le HCR aidera le Gouvernement à mettre sa législation sur la nationalité en conformité avec les Conventions sur l'apatridie. Des efforts spéciaux seront faits pour garantir l'accès de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR aux procédures d'asile et de protection contre le refoulement, alors que les partenaires gouvernementaux seront aidés à développer leurs capacités de préparation et d'intervention en cas d'urgence.

| Informations financières |

Quand la violence ethnique de juin 2010 a provoqué des déplacements massifs dans le sud du Kirghizistan, le HCR a rouvert ses bureaux de terrain à Osh et Jalalabad et en a étoffé les effectifs. Par conséquent, les besoins budgétaires pour l'Asie centrale ont augmenté de manière spectaculaire. Les interventions d'urgence se sont poursuivies pendant le premier semestre 2011, pour céder la place, en 2012 et 2013, à des activités en faveur de la réconciliation et la consolidation de la paix. Les besoins budgétaires pour 2014 et 2015 seront réduits, le budget de 2014 pour l'Asie centrale s'établissant à 16,5 millions de dollars E.-U., ce qui couvre les besoins des programmes pour les réfugiés et les apatrides, ainsi que des projets en faveur des déplacés internes.

Budgets pour l'Asie centrale | 2010–2015



Budgets pour l'Asie centrale | dollars E.-U.

Opération	BUDGET 2013 RÉVISÉ (30 juin 2013)	2014			TOTAL	2015
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
Kazakhstan - Bureau régional	7 622 513	4 863 774	2 385 500	90 350	7 339 624	8 520 327
Kirghizistan	7 497 298	2 848 575	1 081 575	2 366 817	6 296 968	5 515 522
Tadjikistan	1 942 848	1 904 159	93 878	0	1 998 038	2 154 157
Turkménistan	1 041 589	423 588	434 795	0	858 383	635 574
Total	18 104 248	10 040 097	3 995 748	2 457 167	16 493 012	16 825 579